Az „Illusztráció a könyvvizsgálói jelentés kötelezően előírt tartalmának szemléltetésére” elnevezésű könyvvizsgálói jelentésminta fordítása

*(Figyelem! Ez a fordítás nem hiteles fordítás, felhasználásáért az MKVK nem vállal felelősséget!)*

**RAPPORT DE L’AUDITEUR INDÉPENDANT**

**A l’actionnaire / A l’associé / Aux actionnaires / Aux associés de la Société ABC** [ou autre destinataire approrié]

**Rapport sur l’audit des comptes annuels [[1]](#footnote-1)**

**Opinion**

J’ai(Nous avons) effectué l’audit des états financiers de la Société ABC (ci-après « la Société ») comprenant le bilan au 31 décembre 20X1, dont le total s'élève à XXX.XXX KHUF et présente un résultat après impôt de YYY.YYY KHUF de bénéfice/perte, ainsi que le compte de résultat pour l’exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes aux états financiers qui contiennent un résumé des principales méthodes comptables.

A mon(notre) avis, les états financiers ci-joints de la Société donnent une image fidèle de la situation financière de la Société pour l’exercice clos le 31 décembre 20X1, ainsi que du résultat de ses opérations pour l’exercice clos à cette date conformément aux prescriptions de la loi C de 2000 sur la comptabilité en vigueur en Hongrie (ci-après “loi comptable”).

**Fondement de l’opinion**

J’ai(Nous avons) effecuté mon(notre) audit selon les normes hongroises d'audit (ci-après “NHA”) et les lois et règles en vigueur en Hongrie. Les responsabilités qui m’incombent(nous incombent) en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «*Responsabilités de l’auditeur pour l’audit des états financiers*» du présent rapport.

Je suis(Nous sommes) indépendant(e)s) *nőnemben van „e” a végén, többesszámban „s” a végén* de l’entité conformément aux lois et réglementations en vigueur en Hongrie, et „Les règles de conduite de la profession d'auditeur en matière d'éthique et de procédure disciplinaire” émise par la Chambre des Auditeurs de Hongrie, ainsi que concernant les questions non abordées dans ceux-ci, conformément au manuel « Code de déontologie des comptables professionnels membres de Chambres des Auditeurs (ensemble avec les standards d’indépendance internationaux) » (le Code de l’IESBA) publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable des Auditeurs, et j’ai(nous avons) également rempli mes(nos) autres responsabilités prescrites par ces mêmes normes.

J’estime(Nous estimons) que les éléments probants que j’ai(nous avons) obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon(notre) opinion d’audit.

**Incertitude matérielle lié à la continuité d’exploitation [[2]](#footnote-2)**

*[Par exemple:]*

[J’attire(Nous attirons) votre attention sur la note présentée sous titre RRRRRR en page P dans l’annexe sociale, où les faits et circonstances et les incertitudes matérielles provenantes ont été présentés, qui peuvent engendrer des doutes relatives à la capacité de la Société de continuer son exploitation. Mon(Notre) opinion n’est pas modifiée par cet événement.]

**Observations**

*[Jelentéstétel a 706. témaszámú (felülvizsgált) nemzetközi könyvvizsgálati standarddal összhangban]*

*[Par exemple:]*

*[Conséquences d’un incendie:* J’attire(nous attirons) votre attention sur le point YYY dans les annexes aux états financiers page X, qui décrit les conséquences d’un incendie qui a eu lieu dans l’usine de la Société. Mon(Notre) opinion n’est pas modifiée par cet évenement.]

*[Problèmes de capitaux propres.* J’attire(Nous attirons) votre attentions sur le point NNNNNN dans les annexes aux états financiers page M, qui décrit, que le montant des capitaux propres présentés dans les comptes annuels ci-joints est inférieur aux prescriptions du capital souscrit minimum par le Code Civil (2013:V) pour la forme juridique de la Société et détaillent en outre les raisons de la perte des capitaux propres et les informations supplémentaires relatives à la méthode de remédier aux capitaux propres. Mon(Notre) opinion n’est pas modifiée par cet évenement.]

**Questions clés de l’audit [[3]](#footnote-3)**

*[Description de chaque question clé de l’audit conformément à la norme ISA 701.]*

Les questions clés de l’audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l’audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n’exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Au-delà des questions mentionnées dans le paragraphe „Incertitude matérielle lié à la continuité d’exploitation” **[[4]](#footnote-4)** nous avons défini les questions détaillées ci-dessous en tant que questions clés de l’audit à communiquer.

*[Az egyes kulcsfontosságú könyvvizsgálati kérdések leírása a 701. témaszámú nemzetközi könyvvizsgálati standarddal összhangban.]*

**Autres dispositions**

*[Jelentéstétel a 706. témaszámú (felülvizsgált) nemzetközi könyvvizsgálati standarddal összhangban]*

*[Par exemple:]*

[Les états financiers de la Société pour l’exercice clos le 31 décembre, 202M ont été audités par un autre commissaire aux comptes qui a émis un rapport sans reserves sur ces comptes en date du 31 mars, 20X1.]

**Autres informations: Rapport de gestion**

Les autres informations sont contenues dans le rapport de gestion de 20X1 de la Société. La direction est responsable de la préparation du rapport de gestion conformément aux prescriptions de la loi comptable et d’autres règles applicables. Mon(Notre) opinion exprimée sur les états financiers dans le rapport de l’auditeur indépendant sous le paragraphe « Opinion » ne concerne pas le rapport de gestion.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, ma(notre) responsabilité est de lire le rapport de gestion et, ce faisant, d’examiner si le rapport de gestion présente de fortes incohérences avec les états financiers ou mes(nos) connaissances obtenues pendant l’audit, ou présente des erreurs significatives. Si à travers de mes(nos) travaux exécutés j’arrive(nous arrivons) à la conclusion selon laquelle les autres informations contiennent des anomalies significatives ; il est mon(notre) obligation d’exprimer une opinion là-dessus et le caractère de ces anomalies significatives.

Sur la base de la loi comptable, il est ma(notre) responsabilité de lire le rapport de gestion et, ce faisant, considérer si le rapport de gestion a été préparé en accord avec les prescriptions de la loi comptable ou d’autres réglementations relatives ; et d’exprimer une opinion là-dessus ainsi que sur la concordance du rapport de gestion et les états financiers.

*[Ha nincs egyéb más jogszabály, amely további követelményeket ír elő az üzleti jelentésre :*

A mon(notre) avis, le rapport de gestion 202X de la Société ABC est en conformité à tous aspects significatifs avec les états financiers 202X de la Société ABC, et le rapport de gestion a été préparé en accord avec les prescriptions de la loi comptable. **[[5]](#footnote-5)** Comme il n’y a pas d’autres règles prescrivant d’autres exigences pour le rapport de gestion, je n’exprime(nous n’exprimons) pas d’opinion à cet égard.

Je n’ai(Nous n’avons) pas identifié dans le rapport de gestion des contradictions et des anomalies significatives d’autres caractères, donc je n’ai(nous n’avons) rien à signaler à cet égard.

*[Ha van egyéb más jogszabály, amely további követelményeket ír elő az üzleti jelentésre:*

Au cours de l’exécution de cette obligation, concernant la formation de mon(notre) opinion sur le rapport de gestion j’ai(nous avons) considéré [lister les règles applicables] comme des réglementations entrainant d’autres obligations dans le rapport de gestion.

A mon(notre) avis, le rapport de gestion 20X1 de la Société ABC est en conformité avec les états financiers 20X1 de la Société ABC, et le rapport de gestion a été préparé en accord avec les prescriptions de la loi comptable **[[6]](#footnote-6)** et les autres règles applicables listées ci-dessus.

Je n’ai(Nous n’avons) pas identifié dans le rapport de gestion des contradictions et des anomalies significatives d’autres caractères, donc nous n’avons rien à signaler à cet égard.

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction est responsable de l’établissement des états financiers qui donnent une image fidèle conformément à la loi comptable hongroise C de 2000, ainsi que du contrôle interne qu’elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d’états financiers exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c’est à la direction qu’il incombe d’évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l’exploitation et d’appliquer le principe comptable de continuité d’exploitation lors de la préparation des états financiers. Le direction doit partir du principe de continuïté d’exploitation, sauf si la prééminence de ce principe est entravé par une disposition différente ou s’il y a des faits ou des circonstances en contradiction avec la poursuite de l’activité commerciale.

[Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d’information financière de la société.]

**Responsabilités de l’auditeur pour les états financiers**

Mes(nos) objectifs sont d’obtenir d’obtenir l’assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs, et de délivrer un rapport de l’auditeur contenant notre opinion. L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, qui ne garantit toutefois pas qu’un audit réalisé conformément aux NHA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d’erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu’il est raisonnable de s’attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NHA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d’esprit critique tout au long de cet audit.

En outre, il comprend les suivants :

* Identifier et évaluer les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs, concevoir et mettre en oeuvre des procédures d’audit en réponse à ces risques, et réunir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder l’opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative résultant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
* Acquérir une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l’audit afin de concevoir des procédures d’audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne de la société ;
* Apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
* Tirer une conclusion quant au caractère approprié de l’utilisation par la direction du principe comptable de continuité d’exploitation lors de la préparation des états financiers et, selon les éléments probants obtenus, quant à l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si selon la conclusion il existe une incertitude significative, je suis(nous sommes) tenus d’attirer l’attention des lecteurs du rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d’exprimer une opinion modifiée. Mes(Nos) conclusions s’appuient sur les éléments probants obtenus jusqu’à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
* Evaluer la présentation d’ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécier si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d’une manière propre à donner une image fidèle.
* Je communique(Nous communiquons) aux responsables de la gouvernance notamment l’étendue et le calendrier prévus des travaux d’audit et mes(nos) constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j’aurais(nous aurions) relevée au cours de mon(notre) audit.

**Rapport sur d’autres obligations légales ou réglementaires**

*[Jelentéstétel a 700. témaszámú (felülvizsgált) nemzetközi könyvvizsgálati standarddal összhangban]*

Lieu et date (exemple : Budapest, le 27 avril 2021)

Signature du représentant du cabinet d’audit Signature du commissaire aux comptes

Nom du représentant légal Nom du commissaire aux comptes

Associé (Partner) / Gérant (ügyvezető) Commissaire aux comptes

Nom du cabinet d’audit Numéro d’enregistrement

Adresse légale du cabinet d’audit

Numéro d’enregistrement

1. „Az éves beszámoló könyvvizsgálatáról készült jelentés” alcím szükségtelen olyan esetekben, amikor a második, „Jelentés egyéb jogi és szabályozói követelményekről” alcímet (lásd a jelentésminta 5. oldalán) nem kell alkalmazni. [↑](#footnote-ref-1)
2. A vállalkozás folytatásával kapcsolatos lényeges bizonytalanságra vonatkozó figyelemfelhívást az ISA 570.22 bekezdése értelmében az általános figyelemfelhívástól elkülönült szakaszban kell szerepeltetni a könyvvizsgálói jelentésben. Ilyen figyelemfelhívásnak akkor van helye, ha a vállalkozás folytatásával kapcsolatos lényeges bizonytalanság megfelelően bemutatásra került az éves beszámoló kiegészítő mellékletében. A vállalkozás folytatásával kapcsolatos lényeges bizonytalanságot okozhat például: az anyavállalat csőd helyzetbe kerülése; vagy a következő üzleti évre vonatkozó megrendelések minimálisra csökkenése; vagy jelentős, a működést ellehetetlenítő kezességvállalás teljesítése stb. [↑](#footnote-ref-2)
3. Amennyiben az adott gazdálkodóra nem kötelező az ISA 701-es standard alkalmazása és a könyvvizsgáló úgy döntött, hogy nincsenek olyan kulcsfontosságú könyvvizsgálati kérdések, amelyeket az ISA 701-es standard követelményei szerint szeretne kommunikálni a könyvvizsgálói jelentésben, akkor ezt a szakaszt nem kell szerepeltetni a könyvvizsgálói jelentésben. Még akkor sem, ha a gazdálkodónál a vállalkozás folytatásával kapcsolatos lényeges bizonytalanság áll fenn (amelyet a kiegészítő mellékletben megfelelően közzétettek), mivel ebben az esetben ezt a kérdést, a könyvvizsgálói jelentésnek „A vállalkozás folytatásához kapcsolódó lényeges bizonytalanság” (**Incertitude matérielle lié à la continuité d’exploitation**) szakaszába kellett a könyvvizsgálónak belefoglalnia, az ISA 570-es standard követelményeire tekintettel. [↑](#footnote-ref-3)
4. Lásd az 1. számú lábjegyzetnél írtakat! Ha a könyvvizsgálói jelentés ilyen külön bekezdést nem tartalmaz, akkor ezt a szövegrészt ebből a mondatból törölni kell! [↑](#footnote-ref-4)
5. A könyvvizsgálói jelentésben a „Figyelemfelhívás” bekezdés szerepeltetése azt feltételezi, hogy az e szakaszban említett témák az éves beszámoló kiegészítő mellékletében megfelelően bemutatásra kerültek. Ennél fogva, az üzleti jelentés és az éves beszámoló összhangjáról való következtetés levonásakor mérlegelni szükséges, hogy az üzleti jelentésben foglalt egyéb információk minden lényeges kérdésben, így a figyelemfelhívással érintett kérdések tekintetében is lényeges ellentmondástól mentesek-e az éves beszámolóval és annak kiegészítő mellékletében bemutatott információkkal való összevetésükben. Amennyiben a könyvvizsgáló bármilyen lényeges ellentmondást azonosít, akkor az üzleti jelentésnek az éves beszámolóval való összhangjáról a könyvvizsgálói véleményt az itt leírtaktól eltérően, az éves beszámoló és az üzleti jelentés közötti lényeges ellentmondás azonosításával és az ellentmondás jellegének ismertetésével kell megfogalmazni.

Hasonlóképpen kell eljárni az egyéb információkra (az üzleti jelentésre) vonatkozó következtetések levonásánál „*A vállalkozás folytatásához kapcsolódó lényeges bizonytalanság*” szakasz szerepeltetése esetén is. [↑](#footnote-ref-5)
6. Lásd a 4. számú lábjegyzetnél írtakat! [↑](#footnote-ref-6)